Agriculture Commerce Industrie

LE MARCHÉ LINIER DE LILLE

La situation actuelle du marché linier apparaît actuellement sous un jour plus satisfaisant et la situation tend nettement à s'améliorer. Certaines filatures, dont la production porte plus particulièrement sur des numéros très demandés en ce moment travaillent depuis quelque temps à 100 % de leur capacité de production. Il est même possible que certaines d'entre elles accroissent encore leur production dans les jours qui vont venir L'approvisionnement en matières premières est satisfaisant. Les prix des matières brutes oscillent entre 1.300 et 2.900 francs suivant la provenance et la qualité Les lins de Bergues valent de 1.800 à 1.950 francs, ceux de Normandie de 2.000 à 2.150, ceux de Bretagne de 2.300 à 2.400 francs. Les prix des lins rouis à l'eau varient entre 2.300 et 3.200 francs.

Les étoupes sont cotées entre 800 et 1.200 pour les rouis à terre retravaillés et de 1.000 à 1.300 pour les rouis à l'eau retravaillés, de 950 à 1.350 pour les rouis à terre naturels et de 1.200 à 1.500 pour les rouis à l'eau naturels.

En produits manufacturés, les usines travaillent activement dans les limites des contingentements qui leur ont été fixés.

La même activité règne également dans les industries du coton.

Plusieurs filatures ont été autorisées pour l'exécution de certaines commandes spéciales pour lesquelles les matières premières leur est fournie à dépasser le contingent qui leur avait été fixé. Dans ce cas les stocks existants seront utilisés plus tard et permettront de maintenir la fabrication pendant un certain temps. Les prix des filés sont sans changement.

En jute, la productions actuelle est ralentie. Toutefois on s'attend à une reprise sensible à partir du début de janvier, reprise qui ne fera que s'accentuer très rapidement au point de rendre à nos industries, en mars 1941 le rythme qu'elles avaient avant guerre.

Notons qu'à partir de janvier le tissage va utiliser des fils de papier qui nous viennent d'Allemagne et que nos filatures ne tarderont pas à fabriquer des fils de substitution qui bientôt permettront l'approvisionnement normal de nos usines avec des produits nationaux, à base de papier également.

MARCHÉ de la MÉTALLURGIE DE LILLE

Le travail dans nos industries métallurgiques s'améliore de jour en jour. La reconstruction des ouvrages d'art : ponts, écluses, installations ferroviaires, un programme important de construction de matériel roulant — évalué dans certains milieux à sept milliards, procurent à notre métallurgie de sérieux éléments d'activité.

Il faut tenir compte par ailleurs des demandes nombreuses et importantes du commerce dont les stocks sont épuisés.

En regard, les rajustements des prix des fers, fontes et aciers — dont les bases Nord et Pas-de-Calais vont être fixées incessamment — permettent à l'industrie de travailler dans de meilleures conditions.

En cornières, profilés, ronds et plats pour la reconstruction, la demande est particulièrement active.

On constate par ailleurs une excellente reprise dans les ateliers de forge, d'emboutissage et d'estampage.

Une demande importante porte également sur les tréfilés dont les livraisons sont encore limitées.

Il ressort, en bref, de la situation actuelle que notre métallurgie actuellement bien approvisionnée en matières premières peut se passer d'importations et que cette situation permet de considérer ce compartiment de l'activité nationale comme la première industrie française qui reprendra son équilibre.

COURS DES FERS ET ACIERS A LILLE

Voici les prix que la Commission régionale de la métallurgie nous indique à titre de documentation.

Ces prix s'entendent franco destination par camion ou fer et avec ce dernier mode de transport, le franco s'entend pour barres de longueur courante ne dépassant pas 7 m. 50.

Ces prix comprennent la taxe à la production de 9 %. Il convient d'y ajouter la taxe de transaction de 1.01 %. Paiement à 30 jours net sans escompte. Prix de magasin Nord, Pas-de-Calais :

Aciers doux marchands : base 264 à 273, écarts 40 ; poutrelles P. U. base 260 à 270 ; écarts de la Fédération parisienne ; cornières égales et inégales : base 264 à 273 écarts 40 ; ronds pour béton armé : base 264 à 273, écarts 37 ; fil à machine : 264 à 273, écarts 37 ; feuillards : base 308 à 316, écarts de classification du Comité des Forges majorés de 50 % ; larges plats : base 297 à 301, écarts 35 ; tôles de construction : base des tôles fortes 6 m/m et plus, 326 à 329, écarts 35 ; tôles de 7 m/m ; base 328 à 331, écarts 35 ; tôles de 6 m/m : base 330 à 333, écarts 35 ; tôles moyennes de 5 m/m : base 333 à 336, écarts 35 ; tôles de 4 m/m : base 347 à 350, écarts 35 ; tôles de 3 m/m : base 354 à 357, écarts 35 ; tôles fines : base 382 à 386, écarts 35 ; tôles striées : base 344 à 347, écarts 35 ; tôles ondulées galvanisées : les prix seront fixés ultérieurement.

Ce tarif est applicable depuis le 20 décembre.

MARCHÉ DE LA CHICORÉE

Cossettes de chicorée, disp. 244 fr. départ.

UNE NOUVELLE FIBRE : LE JUTE SYNTHÉTIQUE

L'industrie allemande a créé une nouvelle fibre : le jute synthétique.

Cette matière première synthétique est nettement supérieure en souplesse et en solidité au jute naturel. Celui-ci est de longueurs différentes, rigide et difficile à travailler, alors que le jute synthétique est régulier, résistant et élastique. Son extensibilité est huit fois plus grande que celle du jute naturel. Cette qualité est extrêmement précieuse et évite le rétrécissement du tissage.

Le jute artificiel sera surtout employé dans l'industrie du linoléum et du tapis, ainsi que dans la fabrication de sacs à farine et à sucre.

MARCHÉ DES PRODUITS CHIMIQUES ET ENGRAIS

Se reporter aux cours précédemment publiés.

MARCHÉS DE LA RÉGION

COURS DES HALLES CENTRALES DE LILLE

Cours moyen des ventes en gros à la date du 15 janvier :

Citrons, 80 à 125 fr. le cent ; oranges, 9 à 10 fr. ; mandarines, 20 à 33 fr. ; noix, 18 à 22 fr. ; pommes, 4 à 10 fr.

Chicorée de Bruxelles, 9 à 10 fr. ; potiron, 6 à 7 fr. ; barbe de capucin, 11 à 12 fr. ; choux rouges, 40 à 80 fr. ; choux-fleurs, 130 à 140 fr. ; céleri, 2 6 fr. pièce ; poireaux, 10 à 12 fr. ; cresson, 24 fr. ; carottes, 400 à 500 fr. les 100 kilos ; oignons, 625 à 750 fr. lee 100 kilos ; échalotes, 700 à 800 fr. les 100 kilos ; navets, 150 à 200 fr.

MARCHE DES CÉRÉALES

Blés, Orges, Avoines. — Situation sans grand changement, ces marchandises sont toujours très recherchées, mais les difficultés pour s'approvisionner subsistent toujours réduisant sensiblement les affaires.

Issues. — La fabrication étant assez réduite, les moulins ne disposent que de faibles quantités d'issues ne pouvant ainsi satisfaire les demandes chaque jour plus importantes.

Pailles. — Les offres sont un peu plus faciles mais elles sont immédiatement absorbées par une demande très forte.

Fourrages. — Marché nul faute d'offres.

A Valenciennes, 15. — Chicorée de Bruxelles, 12 à 13 fr. le kilo ; oignons, 7.50 à 8 fr. le k. ; carottes, 4 à 5 fr. le k. ; navets, 3 à 4 fr. le k. ; aulx, 30 à 32 fr. le k. ; poireaux, 12 à 16 fr. la botte de 12 selon grosseur ; tripes, 14 fr. le kilo.

BOURSE DE PARIS DU 15 JANVIER 1941

VALEURS	Cours précéd	Cours du jou
FONDS D'ETAT		
3 %	82 05	82 05
3 % amort.	89 90	89 60
4 % 1917	87 00	86 40
4 % 1918	86 10	85 50
5 % 1920	119 80	120 00
4 ½ 1932 A	93 95	93 95
4 ½ 1932 B	92 40	92 60
5 % 1939	102 05	102 20
Caisse aut. 5 % 1938 ..	114 00	114 40
Obl trésor 4 ½ 1933 ..	1071 00	1076 00
— 4 % 1934	998 00	1007 00
— 5 % 1935 ..	1071 00	1025 00
Outill Nat 4 ½ 1932	972 00	970 00
P.T.T 5 % 1926	505 00	504 00
— 4 ½ 1929	505 00	505 00
— 5 % 1934	1010 00	1015 00
— 5 % 1936	1055 00	1040
— 5 % 1938	1060 00	1064 00
Obl. Trésor 4 ½ 36 B.	131 00	131 50
Bons Trésor 4½% 1933	1083 00	1084 00
— 5 % 1934	1051 00	1054 00
— 4 ½ 1934	1066 00	1061 00
— 4 % 1935	104. 00	1050 00
— Sept 5 % 1937	1057 00	1050 00
— Déc 5 % 1937	1070 00	1071 90
— Fév 5½% 1938	1092 00	1093 00
Cais aut Tabacs ...	965 00	967 00
CREDITS NATIONAUX		
Cr. Nat. 5 % 1919	556 00	55½
— 1920	518 00	517 50
— Janvier 1923 ..	545 00	540 00
— Juin 1923 ..	539 00	540 00
— Janvier 1924 ..	554 00	555 00
— 1934	1050 00	1055 00
— 1935	1041 00	1034 00
— 5½% 1937	1036 00	1035 00
— 1938	1110 00	1100 00

Ville de Paris. — Ville de Paris 1871, 398 ; 1875, 476 ; 1876, 470 ; 1892, 25 6; 1894-96, 255 ; 1898, 310 ; 1899, 285 ; 1904, 308 ; 1910 2 3/4, 262 : 1910 3 %, 246 ; 1912, 274 ; 1928, 911 ; 1929 864 ; 1930, 883 ; 1930 lots, 841 ; 1931, 845 ; 4 % fortif. 856 ; 1932, 874 ; 1934 5 1/2, 1.019 ; 1934 5 %, 913 ; 1935, 977 ; 1937, 1.013 ; 1938, 1.034.

VALEURS	Cours précéd	Cours du jou
FONCIERES COMMUNALES		
Fonc 1883	310 00	310
— 1885	340 00	339 00
Com 1891	315 00	318 20
— 1892	390 00	390 00
Fonc 1895	377 00	376 00
Com 1899	359 00	350 00
Fonc 1903	341 00	344 00
Com 1906	348 00	346 00
Fonc 1909	170 00	170 00
Com 1912	167 00	165 00
Fonc 1913 3 ½	355 00	355 50
— 1913 4 %	546 00	536 00
Empr 1920	680 00	690 00
Com. 1927	542 00	542 00
Empr 1929	978 00	894 00
Com 1930 4 %	847 00	841 00
Fonc 1930 4½%	835 00	845 00
Com 1931	847 00	856 00
— 1931/32	843 00	840 00
— 1932	814 00	890 00
Empr 1933	860 00	859 00
Empr. 1934	1035 00	1025 00
Bons à lots 1857	94 dem	49 00
— — 1888	105 dem	...
Panama à lots	160 00	157 00
DIVERS		
Algérie s/ routes 4 %.		
Bone-Guelma	287 50	295
Ch. fer Maroc 6 %	494 00	491 00
Métro 3 ½		
— 5 % 1933	955 00	955 00
— 5 ½ 1939	1007 00	1000 00
Franc Tram. 4 %	350 00	...
Energ Ind 5 %	55 00	...
— 4 ½ 1931 ..	1800 00	...
Ouest-Lumière 5 % 31.		
Union Electr. 4 ½ 30 ..	912 00	912 00

Chemins de Fer. — Est 6 %, 478 ; 5 %, 580 ; 3 % anc., 392 ; 3 % nouv., 392 ; 2 1/2 nouv., 415 ; 5 % 1921 A, 824. — Lyon 6 %, 470 ; 5 %, 450 ; 3 % anc., 373 ; 3 % nouv., 379 ; 5 % 1921 A, 821. — Midi 6 %, 462 ; 5 %, 419 ; 3 % anc., 380 ; 3 % nouv., 378; 5 % 1921 A, 821. — Nord 6 %, 477 ; 5 %, 452 ; 3 % anc., 424 ; 3 % nouv., 421 ; 5 % 1921 A, 820. — Orléans 6 %, 464 ; 5 %, 451 ; 3 %, 417 ; 3 % 1884, 390 ; 5 % 1921 A, 822. — Ouest 3 % anc., 414 ; 3 % nouv., 388 ; 2 1/2 %. —.

Emprunts Coloniaux. — Afrique Equat. 6 % 1927, 1.076 ; 5 % 1933, 991 ; 5 1/2 1936, 1.027 ; 5 1/2 1937, —. Afrique Occ. 5 % 1933, 980 ; 5 1/2 1936, — ; 5 1/ 1937, —. — Annam Tonkin 2 1/2, 70.75. — Cameroun 4 1/2 1932, 845 ; 5 % 1934, 985. — Guadeloupe 5 1/2 1933, —. — Indo-Chine 3 % 1909, 358 ; 5 1/2 1933, 1.000. — Madagascar 5 1/2 1933, — ; 5 1/2 1936, 1.026 ; 5 1/2 1937, 1.051. Maroc 1914, — ; 1918, 465 ; 5 % 1933, 936 ; 6 % 1937, 1.045. — Tunis 1892, 348 D. — Algérie 1902, 380 ; 5 % 1933, 977 ; 6 % 1938, 1.025. — Tunisie 1907, — ; 1903, — ; 4 1/2 1932, 884 ; 5 % 1934, 1.006.

T. S. F.

RADIO-BRUXELLES RELAYÉ PAR RADIO-LILLE

VENDREDI 17 JANVIER

10 h. à 10 h. 20 : Cours d'allemand.
11 h. : Orchestre de danse.
12 h. : Orchestre-Radio.
12 h. 30: Informations en allemand.
12 h. 40 : Orchestre-Radio.
13 h. : Informations en flamand.
13 h. 15 : Informations en français.
13 h. 30 : « Les cinq minutes de l'Agence Pipite ».
13 h. 35 : Septuor Dolne.
14 h. : Informations en allemand.
14 h. 15 : Orchestre Symphonique.
15 h. 15 : Informations en français.
16 h. : Disques.
17 h. : Informatione en allemand.
17 h. 15 : Soyons optimistes (disques).
17 h. 45 : Echo du jour.
18 h. : Concert.
19 h. à 19 h. 15 : Informations en flamand.

Quand le temps change les douleurs reviennent

Le rhumatisant a le douloureux privilège d'être averti du changement de temps par la reprise de ses douleurs. Que tous ceux qui souffrent de sciatique, articulations douloureuses, maux de reins, se souviennent qu'une découverte récente permet non seulement de chasser l'acide urique, mais encore d'arrêter la dangereuse surproduction de ce poison dans l'organisme. Il faut faire une cure du nouveau remède Gandol. Les premiers resultats ne se feront pas attendre. Les douleurs et l'enflure disparaîtront et l'organisme retrouvera son bien-être. Pour dix jours de traitement, le Gandol en cachets, sans ennui pour l'estomac, vaut 14 fr. 60. Ttes Phies. 11.216

ANNONCES LÉGALES

MAGASIN DE GROS DES COOPÉRATIVES DE FRANCE

UNION DE SOCIETES COOPERATIVES DE CONSOMMATION, ANONYME, A PERSONNEL ET CAPITAL VARIABLES.

SIÈGE SOCIAL :
61, rue Boissière, Paris-16e

1° - Aux termes d'une délibération en date du 21 Décembre 1940, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Sociétés actionnaires et des actionnaires de la Société dite « MAGASIN de GROS des COOPERATIVES de France, Union de Sociétés Coopératives de Consommation, anonyme, à personnel et capital variables, dont le siège social est à PARIS, 61, rue Boissière (16e Arrondissement), a voté unanimement les résolutions modificatives des Statuts, desquelles il a été extrait litteralement ce qui suit :

PREMIERE RÉSOLUTION

Les Articles ci-après sont modifiés ainsi qu'il suit :

Article premier. — Entre les adhérents aux présents statuts, unions de sociétés coopératives, sociétés coopératives de consommation et membres de ces sociétés qui donneront leur adhésion, il est formé une union de sociétés coopératives de consommation anonyme a capital variable, conformement à l'article 6 de la loi du 7 mai 1917 et aux lois qui l ont modifiée ou qui la modifieront.

Cette Union prend le nom de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES COOPERATIVES de CONSOMMATION.

Elle a pour objet :

1° - L'achat, la fabrication, l'importation et la vente des objets de consommation répartis par les sociétés coopératives de consommation et les unions de sociétés coopératives affiliées ou non à la Société Générale des Coopératives de consommation, ainsi que du matériel dont elles se servent ;

2° - accessoirement, l'accomplissement des opérations de crédit de ces sociétés et notamment des crédits prévus par la loi du 7 Mai 1917 et les décrets des 17 Juin 1938 et 31 Octobre 1938, ainsi que l'octroi d'avances ou de prêts garantis ;

3° - la révision administrative, commerciale, financière et technique des coopératives de consommation et des unions de sociétés coopératives affiliées ou non à la Société Générale des Coopératives de consommation ;

4° - l'aide aux sociétés coopératives de consommation et aux unions de sociétés coopératives affiliées ou non pour leur faciliter l'accomplissement des opérations en vue desquelles elles sont constituées, notamment par la gestion directe des biens et affaires de ces sociétés ;

5° - l'organisation de tous services de documentation et d'éducation coopérative et technique, susceptibles d'être mis à la disposition des sociétés coopératives ;

et, en général, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, directement ou indirectement liées à l'objet ci-dessus, notamment toutes opérations traitées avec des tiers, dans l'intérêt des sociétés coopératives de consommation ou de leurs membres, le tout tant pour elle-même ou en participations, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de souscription, de fusion ou d'absorption.

Art. 2. — Le Siège Social est à Paris 61, rue Boissière. Il pourra être transféré en tout autre lieu du département de la Seine, par une délibération du Conseil d'Administration et partout ailleurs par voie de modification aux statuts.

Art. 4. — Le capital social a été fixé par l'Assemblée générale du 26 septembre 1920, à 750.000 francs.

Le capital est variable.

Il peut être augmenté indéfiniment par la souscription de nouvelles actions faite par les actionnaires et par les souscriptions émanant de sociétés coopératives et d'actionnaires individuels admis par le Conseil d'administration dans les termes de l'article 6 ci-dessous. La délibération de l'Assemblée générale du 26 septembre 1920, déterminant une limite supérieure d'émission est abrogée.

Il peut être diminué par la démission, l'exclusion, le décès, la déconfiture, la faillite et l'interdiction des associés. Toutefois, ces reprises d'apport ne pourront excéder le vingtième du capital le plus élevé atteint depuis l'origine de la Société.

La démission doit être formulée par lettre recommandée adressée au Président de la Société au siège social. L'exclusion est prononcée par l'Assemblée générale aux conditions exigées pour modifier les statuts.

Art. 6. — Les sociétés coopératives de consommation et unions de sociétés coopératives, clientes de la Société Générale des Coopératives de Consommation doivent être admises, à leur demande, comme sociétaires par le Conseil d'administration, si elles remplissent les conditions fixées par les statuts.

Les actionnaires individuels ne pourront être admis que s'ils sont depuis trois ans au moins membres d'une société adherente.

Art. 16. — Sur le trop-perçu net, déduction faite des frais généraux et des amortissements, il sera tout d'abord prélevé un vingtième qui sera versé à la réserve légale.

Il sera ensuite prélevé une somme suffisante pour servir aux actions libérées supplémentaires, définies à l'alinéa 4 de l'article 5, un intérêt dont le taux sera fixé, chaque année, par l'Assemblée générale, sans pouvoir excéder 6 % l'an.

Les trois quarts du reliquat sont versés à la réserve statutaire.

Le quatrième quart sera partagé en deux parts qui seront, entre elles, dans le même rapport que les affaires traitées avec les sociétés adhérentes et les affaires traitées avec les tiers. Les affaires sont définies par la valeur des marchandises vendues aux sociétés clientes soit par la Société Générale des Coopératives de Consommation, soit par son entremise et par le prix convenu pour les servicer rendus. La part relative aux affaires traitées avec les sociétés adhérentes est répartie entre elles, au prorata des affaires traitées par chacune. La part relative aux affaires traitées avec les tiers est versée à la réserve statutaire.

Les sommes figurant au Bilan, arrêté le 31 Décembre 1921, sous la rubrique « Fonds de développement, Réserve spéciale et Résultats de la Banque » sont versées à la réserve statutaire.

Les sommes figurant au Bilan, arrêté le 31 Décembre 1921, sous la rubrique « Amortissements », continueront à figurer sous cette rubrique, sous laquelle seront également portées les sommes prélevées dans l'avenir en vue des amortissements.

Les sommes figurant au Bilan, arrêté le 31 Decembre 1921, sous la rubrique « Fonds de garantie », resteront à la disposition de la Société jusqu'à son expiration, sauf le droit pour les sociétés clientes, au compte desquelles elles auront été portées, de disposer de ces sommes en vue de la libération d'actions souscrites par elles.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration de fixer à 12 le nombre des membres devant composer le Conseil d'Administration de la Société, conformément à la loi et à l'article 8 des statuts modifiés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale confirme dans leur mandat d'administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra après le retour de MM. DUTILLEUL et GAUSSEL, actuellement prisonniers de guerre :

Messieurs :

BAERT Jules, né le 4-4-1888, à Fretin, demeurant route de Chaniers, à SAINTES (Nationalité Française).
BARRIER Albert, né le 2-12-1879, à Guillonville, demeurant, 51, Avenue Maurice-Manoury, à Luisant. (Nationalité Française).
BRISSAUD André, né le 3-12-1899, à St-Léonard de Noblat, demeurant 33, rue Beaupuy, à Limoges. (Nationalité Française).
BRICOUT Edmond, né le 13-11-1884, à Caudry, demeurant 71, rue Charles Gide, à Caudry (Nationalité Française).
BROT Marcel, né le 4-7-1887, à Metz, demeurant 28, rue Henri-Deglin, à Nancy (Nationalité Française).
BUGNON Charles, né le 15-3-1880, à Grand-Charmont, demeurant 16, rue Bradfer, à Bar-le-Duc. (Nationalité Française).
COUVRECELLE Ernest, né le 11-7-1882 à Neuilly-St-Fond, demeurant 48, Grande-Rue, à Château-Thierry. (Nationalité Française).
COZETTE Eugène, né le 22-8-1872, à Amiens, demeurant 52, rue de Beauvais, à Amiens. (Nationalité Française).
HEITZ Georges, né le 6-11-1898, à Wasselonne, demeurant 3, rue de la Coopérative, à Strasbourg. — (Nationalité Française).
PHOCION Paul, né le 22-9-1880, à Sauzet, demeurant 3, rue des Moulins, à Valence. (Nationalité Française).
PRACHE Gaston, né le 6-5-1898, à Péronne, demeurant 172, rue Ordener, à Paris. (Nationalité Française).
VAXELAIRE René, né le 18-10-1898, à Epinal, demeurant 160, avenue Parmentier, à Paris. — (Nationalité Française).

Conformément à l'article 1er de la loi du 16 Novembre 1940, MM. DUTILLEUL et GAUSSEL siégeront au Conseil d'Administration au fur et à mesure de leur libération, dans les mêmes conditions que les autres membres.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, certifié conforme des présents, pour faire tous dépôts et publications prévus par la loi, partout où besoin sera.

II° - Aux termes de la délibération du Conseil d'Administration, tenu à la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Décembre 1940, à Paris, 61, rue Boissière, dont il est publié ci-dessus les modifications aux Statuts de la Société du MAGASIN de GROS des COOPERATIVES de France, Monsieur PRACHE Gaston, sus-nommé, qualifié et domicilié, a été nommé, à l'unanimité, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société.

Le Conseil d'Administration a donné, aux termes de cette même délibération, tous pouvoirs au porteur d'un extrait, certifié conforme, de la présente délibération, pour faire tous dépôts et publications exigés par la loi, partout où besoin sera.

Copie de ces délibérations a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de la Seine, le 31 Décembre 1940, sous le numéro 6.588.

Pour Extrait et Publication
Le Président du Conseil d'Administration Directeur Général de la Société : G. PRACHE
11.264

ÉTUDE DE Me CHATTELEYN Avoué, 27, Bd Vauban, LILLE

DIVORCE

Suivant jugement rendu par défaut le 2 mars 1940, enregistré, le Tribunal civil de Lille a prononcé le Divorce entre : Mme Irène-Marguerite LEGRAND, épouse THOMAES, rue Jacquard, 52, à **Marcq-en-Barœul**.

Et : M. Gustave-Joseph THOMAES, rue de Wazemmes, 44, à **Lille**, cidevant, et act. sans domicile ni résidence connus ; au profit de Madame THOMAES-LEGRAND

Aucune opposition ne sera recevable contre ledit jugement, passé le délai de huit mois à compter de ce jour. (Art. 247 par 3 C.C.).

Pour extrait :
(s) C. ETIENNE, supp.

Etude de Me Chatteleyn, avoué, Lille
Ass Judic. Déc. du 26-9-1938. - Divorce. - Jugement de défaut du 29 avril 1939, enregistré, prononçant le divorce entre M. Robert VANHOLLEBEKE, rue de Soubise, 133, à **Roubaix** ; ET : Mme Agnès DUDA, rue du Dr Dewyn, 66, à **Tourcoing** ; Au profit du mari. Pour extrait : (s) Etienne, suppléant. 1289

Etude de Me Chatteleyn, avoué, Lille
Ass Judic. - Déc du 28-11-1938. - Divorce - Jugement de défaut du 15 Juillet 1939 enregistré, prononçant le divorce entre M. Robert BAFCOP, 46, rue des Patineurs, à **Armentières** ; Et Mme Julia DESANTE, son épouse, rue Nationale, 59, à Armentières ; au profit du mari. Pour extrait (s) C. Etienne suppl Me Chatteleyn 1290

DEMANDES D'EMPLOIS

FILLE DE FERME
POUR TOUS TRAVAUX, SACHANT TRAIRE, LIBRE DE SUITE. - **ANNA ZUKOWICZ**, RUE DU HALT, 21, A MARQUION (Pas-de-Calais). 851

6F 80 Le Flacon
PECTORAL RICHELET CONTRE LA TOUX

LE Pectoral Richelet est la moins chère des préparations contre la toux. Quant à son efficacité, elle ne peut être mise en doute : **quelques cuillerées de Pectoral Richelet arrêtent la toux bien souvent dans la journée même.** Quand vous êtes enrhumé, prenez du Pectoral Richelet. Votre rhume ne durera pas, il vous incommodera moins et moins longtemps, il sera sans gravité.

Si vous êtes de ceux qu'une bronchite rebelle tracasse, essouffle et oppresse chaque hiver, prenez du Pectoral Richelet. Vous ne tousserez plus, vous respirerez de mieux en mieux et vous passerez des nuits tranquilles.

Le Pectoral Richelet est un remède scientifique moderne. Il protègera et défendra vos bronches pendant la mauvaise saison.

En vente dans toutes Pharmacies.

* Et quand vous sortez, n'oubliez pas vos **PASTILLES RICHELET**

P. 1091

JEUNES FILLES
17 et 19 ans, cherchent place de BONNES dans maisons sérieuses. S'adr AVOT, 29 rue Fontellaye, LE CATEAU 840

BONNE A TOUT FAIRE, cour. serv. ch. place. Ecrire Réveil lettres L.V.W. 34 293

OUVRIER CORDONNIER
recherche réparations. S'adr. ou écr. **19, rue Myron-Herrick, Tourcoing.** 654

OFFRES D'EMPLOIS

Me MARTIN, Notaire à Lille, demande
CLERC LIQUIDATEUR
présentant SÉRIEUSES RÉFÉRENCES. 1.206

CHAUFFAGE DOMEZON
4, Place de Tourcoing, LILLE
DEMANDE MONTEURS et AIDES qualifiés pour travaux de chauffage central, en déplacement. 1842

Défendez-vous contre la grippe
Le microbe de la grippe n'a aucune prise sur un organisme solide et plein de vitalité. Renforcez donc vos moyens de défense, enrichissez votre sang. Prenez régulièrement, avant chaque repas, un verre à madère du puissant et délicieux vin fortifiant que vous préparez instantanément en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin. La Quintonine apporte à l'organisme débilité une vigueur nouvelle. Votre appétit est stimulé, vos nerfs calmés, votre sang enrichi, vos muscles fortifiés. Avec la Quintonine vous ne craignez plus la maladie. Quintonine, 5 fr. 85 le flacon. Ttes Phies. 11.215

RECHERCHONS **BONS OUVRIERS SCIEURS**, connaissant fabrication des caisses. — Faire offre : **BRASSERIE DUBOIS-VAAST, à DENAIN.** 773

TAPISSIER VILLIER
Premier ordre, demandé pour faire la coupe de Tentures et en diriger l'exécution. Indiquer références, salaire désiré. Ecrire Réveil aux lettres **L.T.V.** 1837

OUVRIERS-MENUISIERS
Sont DEMANDES : BONS SALAIRES s'adresser : **ENTREPRISE DESBARBIEUX et Cie,** Avenue Faidherbe, 126 bis, à VALENCIENNES. 1832

IMPORTANTE FONDERIE DU NORD fonte, recherche technicien actif et énergique ayant quelques années de pratique et pouvant seconder Chef de Service Ecrire au Réveil aux lettres L.O.R 831

VENTES, ACHATS ET LOCATIONS D'IMMEUBLES

POUR **ACHETER** OU **VENDRE** UN FONDS DE COMMERCE ou UNE PROPRIÉTÉ, CONSULTEZ
LA GARANTIE
8 b. Parvis St-Maurice, LILLE T. 521.23 1.200

ACHÈTERAI MAISON
SUIS ACHETEUR MAISON BOURGEOISE OU RAPPORT, de préférence **Lille.** Faire offre au journal aux lettres D.E.G. 1285

A VENDRE
PAS DE PORTE BIEN PLACÉ
Région de Valenciennes. Centre minier S'adresser à **Me Delcourt-Bavière, notaire à Valenciennes, 14, rue des Foulons.** 1276

PAMART 32 rue Maire André, 2 à 5 Vente d'immeubles. Prêts Conseils sur contrats Mariages Success Testaments Divorces Loyers 1053

GRANDIR de 10 à 20 centim Succès garanti. Envoi discret, cont un timbre Ecr Rén Esthétique suc L 111 rue de Flandre, PARIS (19e) 11258

CESSIONS

A CÉDER
Région LENS -- 2 **CHARCUTERIES** fermées depuis mai (Mobilisation) Belle situation - Prix à débattre Ecrire Réveil aux lettres M.D.E. 850

JE RECHERCHE
Commerce ou Pas de Porte
De TOUTES IMPORTANCES à CÉDER **GOURMONT, 77, rue de Paris, LILLE** 1151

ALIMENTATION GÉNÉRALE
Bon quartier de Lille - Petit Loyer - Recettes 400 fr. par jour à doubler facilement - Veuve et âgée, je cède pour 18.000 fr comptant. - écrire au Réveil, aux lettres M.A.D 1153

CAFÉ - MEUBLÉS
près Centre Loyer 4.500, trois fois couvert par 10 ch. Recettes 700 fr par jour, prouvés - Cède cause départ, pour 50.000 francs comptant Ecrire Réveil aux lettres M.B.E 1154

OCCASIONS DIVERSES

BALANCE AUTOMATIQUE
A VENDRE - **BOURET, rue Charles-Ferrand, à SALLAUMINES (P.d.C.)** 846

PERDUS ET TROUVÉS

PERDU **PORTEFEUILLE noir.** Init. P.E., contenant papiers militaires, photos, etc... — Rapporter contre bonne récompense, au **BUFFET de la GARE de LENS.** 847

RECHERCHE
CITROEN CAMIONNETTE 8 C. V. 6,030 MB 8, avec remorque, laissée à **Noyelles-sur-Somme,** le 21 mai 1940
RÉCOMPENSE à qui pourra donner renseignements à **Monsieur Brideiance 168, rue de Paris, LILLE.** 34.295

BONNE RÉCOMPENSE
à qui donnera indications pour retrouver **Linge, Vêtements, Œuvres d'art, Tapis d'Orient, Argenteries,** provenant du pillage effectué en mai-juin chez **M. Paul HENIN, Consul de Belgique, 55, Boulevard Paul-Hayez, à DOUAI.** — DISCRÉTION ASSURÉE 408

ENSEIGNEMENT

ECOLE NATIONALE D'OPTIQUE DE LILLE
Réouverture des cours et travaux le 21 janvier : **91, rue Brûle-Maison, Lille** 1061

AUTOS

A VENDRE
CAMIONNETTE TOLÉE
CITROEN C 4 - 1.000 kilos
PARFAIT ÉTAT - URGENT
S'adresser : **9, Place J.-Jaurès, LENS** 849

SOMMES ACHETEURS
CAMION 2 TONNES 5 A 3 TONNES et CAMION 3 A 6 TONNES
Faire offres au Réveil, aux lettres L.P.S qui transmettra 1830

MARIAGES

LE FOYER 24, r. Nationale, Lille de 2 à 6 et Dim matin 1826

DIVERS

MACHINES à TRICOTER
Accessoires - Pièces détachées Aiguilles pour toutes marques
J. DE POERCK
74, Bd de la Liberté - LILLE
Téléphone 717-32

RAMONAGE DE CHEMINÉES
MELLIEZ-JUSTE
4 bis r. Barbier-Maës Lille. Tél. 470-38 1020

Plants de Pommes de Terre
Maison de gros spécialisée, **recherche vendeurs de plants.** Ecr avec conditions au Réveil, init D O B 833

Machines à écrire et à calculer
VENTE - ACHAT - ÉCHANGE
RÉPARATIONS DE TOUS MODÈLES
L. LIÉTARD
25, rue de l'Hôpital-Militaire, 25 - Lille 3.005

L. MAQUER
BIJOUTIER
28, rue de Paris - **LENS**
achète les VIEUX BIJOUX OR et les BRILLANTS au maximum 216

ELEVEZ des POULES et des LAPINS Achetez votre POULAILLER et votre CLAPIER en fibro-ciment aux Etablissements LEROY-MERLIN 79, rue de la Gare, **Nœux-les-Mines** Tous les modèles. Baraquements divers Bois d'occasion, etc 1303

Parfumerie Générale DUMONT
11 bis, rue d'Anvers, 11 bis, à LILLE 1843

Balances, Bascules Automatiques, Instruments de pesage PLANQUART et Cie, 15, rue Jacquemars-Gielée, LILLE. 1.201

LES GRANDS MAGASINS
« AU LIT D'ARGENT »
SONT OUVERTS TOUS LES JOURS Le plus grand choix en lits métalliques, literie, meubles, chambres à coucher, salles à manger, etc..
99, rue d'Arras, 99. — LILLE 847

CHAUFFAGE CENTRAL
C. LABRE, Père et Fils
16, rue Thiers, **Lille,** Téléphone **473-97**
109, r. de Lille, **La Madeleine,** T. **558-01**
Installation tous systèmes, Transform Réparat chaudières à charbon et gaz Brûleurs à charbon Install. sanitaires. 1089

Machines à écrire, à calculer
ADDO, 10, rue Faidherbe, Tél. 507-84, Atelier de réparations toutes marques Actuellement occasions exceptionn 34286

PALAIS DU MEUBLE
Gd choix **salle à manger, chambres, salons, literies,** 39, rue Neuve, **Lille.** 1088

SURJETEUSES RASEUSES
et **BOBINOIRS LESSONA** sont recherchés Ecrire Réveil aux lettres L.L.O. 1894

SUIS ACHETEUR